



Comment se passe un abandon de poste?

Par **laeti titia**, le 11/07/2012 à 19:11

Bonjour, voilà mon problème je suis dans le même magasin depuis 4 ans et je souhaite partir car l'ambiance et l'entente avec mon responsable est loin d'être amicale (il n'y a pas de harcèlement) mais je voudrais savoir comment se passe un abandon de poste et si j'ai droit à des indemnités après (Assedic ou autres) et si j'ai le droit de travailler car je viens d'avoir mon agrément d'assistante maternelle et j'ai 10 jours de formation à effectuer et il ne veut pas me donner mes jours!!!! aidez-moi j'en peux plus merci

Par **pat76**, le 11/07/2012 à 19:33

Bonjour Si vous faites un abandon de poste, votre employeur ne sera pas dans l'obligation de vous licencier immédiatement. Il pourra attendre 4 mois voire plus, avant de vous envoyer une lettre recommandée dans laquelle il vous mettra en demeure de reprendre votre poste ou de justifier votre absence. Pendant toute cette durée vous n'aurez pas de salaire hormis le bulletin ou le net à payer sera le chiffre 0. Vous aviez fait une demande de Congé Individuelle de Formation à votre employeur, par courrier recommandé?